

## AIDE-MÉMOIRE

### Avez-vous...

√

- **Payé votre kiosque en totalité ?**

La facture de votre emplacement doit être acquittée au **plus tard le 1<sup>er</sup> mai**.

- **Réservé votre hôtel ?**

Ne tardez pas à faire vos démarches ! Juin est un mois très achalandé.

- **Prévu la livraison de votre matériel (au besoin) ?**

Le Centre des congrès de Québec acceptera le matériel à partir du **mardi 17 juin 2025**. Des frais d'entreposage pré événement s'appliquent pour tout matériel d'exposant reçu avant cette date.

- **Prévu l'aménagement de votre kiosque ?**

Obligatoire. Les rideaux noirs, seuls, ne sont pas acceptés.

- **Prévu un tapis ?**

Le tapis est obligatoire dans votre emplacement de stand. Il y avait possibilité de réserver un tapis au même moment que lors du choix de votre emplacement.

- **Des besoins particuliers pour l'aménagement de votre kiosque (tabourets, table, tapis, etc.) ?**

Il y avait possibilité de réserver le tout lors de votre inscription. Si vous désirez en ajouter, vous pouvez contacter le fournisseur de l'évènement, **Tessier Services d'Expositions**, à [marylie@brunotessier.com](mailto:marylie@brunotessier.com)

- **Besoin d'électricité supplémentaire, d'accrochage, de télécommunication, d'entretien et entreposage ?**

**Une prise électrique est fournie** avec la location de votre espace. Pour les besoins supplémentaires mentionnés ci-dessus, vous devez contacter le Centre des Congrès de Québec ou accéder aux bons de commande à l'adresse suivante : <https://www.convention.qc.ca/exposants/bons-commande/selectionnez-vos-services/>

## Avez-vous...

√

### • Prévu votre personnel pour votre kiosque ?

Une présence à votre kiosque est obligatoire pendant les heures de visite du Salon.  
Mercredi de 12 h à 18 h 15 et jeudi de 8 h à 12 h

### • Avez-vous envoyé votre preuve d'assurance à l'ADMQ ?

Voir le **point 5** du contrat de réservation ou le **point 3.3 en page 12** du [Manuel de l'exposant](#).  
Date limite le 1<sup>er</sup> juin 2025.

### • Pris connaissance des heures de montage ?

**Mardi 17 juin : 15 h à 20 h** (plage horaire obligatoire pour les exposants qui ont du matériel lourd à manutentionner). Prendre note que le débarcadère est ouvert seulement jusqu'à 19h.  
**Mercredi 12 juin : 8 h à 11 h** (aucun chariot n'est autorisé sur les tapis, montage léger seulement et période pour l'installation des kiosques tout inclus, réservés lors de votre inscription)

Voir les détails au **point 1.7** de la page 4 du [Manuel de l'exposant](#).

### • Pris connaissance des heures de démontage ?

**Jeudi 13 juin à 13 h (matériel léger) et à 13 h 45 (matériel lourd)**

Voir les détails aux points **1.11** et **1.14** en pages 6 et 7 du [Manuel de l'exposant](#).

Nous vous invitons à récupérer vos cocardes aux endroits suivants :

- **Mardi 17 juin de 15 h à 20 h** : au comptoir temporaire ADMQ situé près du débarcadère
- **Mercredi 18 juin de 8 h à 11 h** : à l'accueil général du congrès

Pour toutes autres questions, vous pouvez joindre **M. Thomas Parisée** au **418 647-4518 poste 203**, ou par courriel à [communication@admq.qc.ca](mailto:communication@admq.qc.ca).

**Merci et bon salon !**